

Date de l'arrêté : 27/02/2025	République Française Département : CANTAL Arrondissement : Aurillac LACAPELLE DEL FRAISSE - Commune
Objet : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION POUR TRAVAUX	

ARRÊTÉ
N° AR_001_2025

portant ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION POUR TRAVAUX

Le Maire de la commune de LACAPELLE DEL FRAISSE,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux de creusement de tranché pour une centrale photovoltaïque qui auront lieu entre 03/03/2025 et le 04/04/2025 sur la Route de Lavioural ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ:

Article 1

La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : route de Lavioural à hauteur de la ferme MONIER / ARNAL du 03/03/25 au 04/04/2025.

Article 2

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores. Interdiction de dépasser.

Article 3

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit.

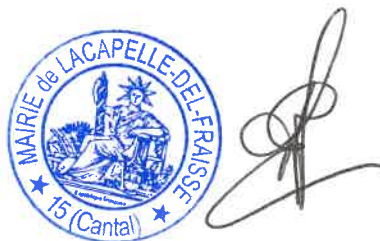
Article 4

M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le 27/02/2025

Le Maire, André VAURS

Fait à LACAPELLE-DEL-FRAISSE, le 27 février 2025



AR_001_2025